

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les rapports entre PESTEL-DEBORD et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. FRAIS DE VENTE : L'exécution de la vente. En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes : 28 % T.T.C. (23.33 H.T.) Selon la tarification des plateformes live, les frais pour les acquéreurs live seront de 29.8 % TTC (24.83 % HT) pour Drouot Live et 31.6% (26.33% HT) pour Interencheres. Attention les lots descendent au magasinage de Drouot : +33 (0)1 48 00 20 18 ou magasinage@drouot.com Ce service est payant, aux conditions suivantes : - Frais de dossier TTC par lot : 5 € / 10 € / 15 € / 20 € / 25 €, selon la nature du lot* - A partir du 5ème jour, frais de stockage TTC par lot : 1 € / 5 € / 10 € / 15 € / 20 €, selon la nature du lot* Les frais de dossier sont plafonnés à 50 € TTC par retrait. Une réduction de 50 % sur les frais de stockage est accordée aux clients étrangers et aux professionnels du marché de l'art en province (sur présentation de justificatif).

1 - DEFINITIONS POUR L'ÉTAT ESTHÉTIQUE DES MONTRES

Très beau : Très bel état extérieur, état esthétique d'une montre très peu portée ou récemment restaurée.

Beau : Bel état extérieur, état esthétique d'une montre peu portée. Assez beau : État extérieur d'une montre beaucoup portée.

Les cadrans restaurés ou repeints, constituant une mesure conservatoire et non un vice, ne seront pas signalés. L'état des bracelets, et l'authenticité des boucles déployantes ou des boucles à ardillons ne sont pas garantis.

2 - ÉTAT FONCTIONNEL DES MONTRES

Toutes les montres fonctionnent. Dans le cas contraire, il en est fait mention dans la description du lot. Cependant, les mouvements peuvent comporter des pièces d'usure ou des lubrifiants à remplacer.

Nous effectuons un contrôle de la précision de marche, de l'amplitude et du défaut de repère des montres mécaniques dont le compte-rendu est à la disposition des amateurs sur demande avant la vente. La plupart des montres résistantes à l'eau ont été ouvertes pour identifier le type et la qualité du mouvement dès lors leur étanchéité e peut plus être garantie. Il est conseillé à l'acheteur de consulter un horloger avant utilisation. Les mouvements à quartz ne pouvant pas être testés sont vendus en l'état.

3 - CARACTÉRISTIQUES DES PIERRES

Les caractéristiques des pierres sont données à titre indicatif et ne sauraient engager PESTEL-DEBORD. Les appréciations sont faites à la loupe grossissant 10 fois et ne peuvent pas être aussi précises qu'un laboratoire de gemmologie. Les poids sont calculés par rapport aux dimensions et ne peuvent pas être aussi justes qu'une balance à carats. Les pierres précieuses et fines peuvent avoir fait l'objet de traitements traditionnels admis par le marché international. Pour les pierres et perles munies d'un certificat, il ne sera admis aucune réclamation si un autre laboratoire émettait une opinion différente.

4 - Bracelet en MONTRE

Nous vous rappelons que, conformément aux accords de la Convention de Washington, les objets en crocodile, lézard, alligator et éléphant (spécimens I/A et I/B) ne peuvent pas quitter le territoire européen sans avoir obtenu un certificat CITES, celui-ci étant à la charge du futur acquéreur.

5- TITRAGE

Les lots indiqués au catalogue comme étant en or sont en or 750 millièmes. Les titres inférieurs sont indiqués dans les fiches.

5bis - VENTES JUDICIAIRES

Les lots judiciaires sont vendus en l'état sans réclamation possible.

6 - AVANT LA VENTE

Il est conseillé aux acheteurs potentiels d'examiner les lots pouvant les intéresser avant la vente.

7 - LA VENTE

a) PESTEL-DEBORD se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires. PESTEL-DEBORD se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour juste motif.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par PESTEL-DEBORD.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois PESTEL-DEBORD pourra accepter gracieusement de recevoir des ordres d'achat ou de téléphone. Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication.

PESTEL-DEBORD ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

d) Si PESTEL-DEBORD reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. PESTEL-DEBORD ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, PESTEL-DEBORD se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

f) PESTEL-DEBORD dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

PESTEL-DEBORD se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation PESTEL-DEBORD se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour PESTEL-DEBORD l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjudgé » entrainera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

8- LES INCIDENTS DE LA VENTE

a) Dans l'hypothèse où plusieurs personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le mot adjudgé, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors des ventes, PESTEL-DEBORD pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, PESTEL-DEBORD ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) L'État français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

PESTEL-DEBORD ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'État français.

9- APRES LA VENTE

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- sur notre site internet dans l'onglet paiement en ligne

- en espèce : jusqu'à 1000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français, 15 000 € pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs passeports et d'une attestation fiscale de non imposition en France.

- par carte de crédit : VISA ou MASTERCARD

- par virement bancaire à l'ordre de : S.A.S. PESTEL-DEBORD

Banque BNP PARIBAS PONTOISE

IBAN : FR76 3000 4001 7700 0101 3128 158

BIC : BNPAFRPPCE

N'oubliez pas d'indiquer votre nom et le numéro de votre bordereau d'adjudication sur le formulaire de virement.

Les frais de virement sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement intégral ou l'encaissement du chèque.

Un adjudicataire C.E.E. justifiant d'un n° de T.V.A. Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la T.V.A. sur les commissions.

Le montant de la TVA sera consignée entre les mains de PESTEL-DEBORD jusqu'à réception de la preuve de l'exportation.

a) PESTEL-DEBORD décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acheteur.

b) PESTEL-DEBORD sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

de la loi du 6 juillet 1978

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre PESTEL-DEBORD, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de PESTEL-DEBORD serait avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle PESTEL-DEBORD pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, PESTEL-DEBORD se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts aux taux légaux majorés de cinq points,

- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,

- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts

générés par les nouvelles enchères.

PESTEL-DEBORD se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

PESTEL-DEBORD se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les meubles, tableaux et objets volumineux adjudgés qui n'auront pas été retirés par les acheteurs le lendemain de la vente avant 10 heures, en salle à Drouot seront entreposés au 3e sous-sol de l'Hôtel Drouot où ils pourront être retirés. Tous les frais de stockage dus aux conditions tarifaires en vigueur devront être réglés au magasinage de l'Hôtel Drouot avant enlèvement des lots et sur présentation du bordereau acquitté.

Magasinage : 6 bis rue Rossini 75009 Paris – Tel +33 (0)1 48 00 20 56

10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – REPRODUCTION DES ŒUVRES PESTEL-DEBORD est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

En outre PESTEL-DEBORD dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

Toute reproduction du catalogue de PESTEL-DEBORD peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

11 - INDÉPENDANCE DES DISPOSITIONS

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

12 - RESPONSABILITÉ

Les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

13 - COMPÉTENCES LÉGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

14 - INSCRIPTION FICHIER TEMIS

INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES

VENTES AUX ENCHÈRES (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de SAS PESTEL-DEBORD ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directeur, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ». L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, la SAS PESTEL-DEBORD pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par la SAS PESTEL-DEBORD : par écrit auprès de SAS PESTEL-DEBORD – 56 La Fayette 75009 Paris

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SAS PESTEL-DEBORD de tout changement concernant ses coordonnées de contact. »